

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Pediline Pro  
Code du produit : 300

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : industriel  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES FRANCE SARL  
Parc de la Cimaïse  
59650 Villeneuve d'Ascq  
T 00 800 24 35 46 37 - F 03 20 23 26 48  
[sds@cidlines.com](mailto:sds@cidlines.com) - <http://www.cidlines.com>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)
Worldwide	<a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a>		
Ελλάδα	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

R10  
Xn; R20/21/22  
C; R34  
R42  
R43  
N; R50

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1. Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4). Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4. corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B. Sensibilisation des voies respiratoires Catégorie 1. Sensibilisation de la peau Catégorie 1. Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, Glutaraldehyde

# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H332 - Nocif par inhalation  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- Conseils de prudence (CLP) : P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés., Laver abondamment à l'eau et au savon  
P304 - EN CAS D'INHALATION: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer, Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, Un traitement spécifique est urgent.  
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, Un traitement spécifique est urgent.  
P301 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche., NE PAS faire vomir., Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin, Un traitement spécifique est urgent.

### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

- Composants dangereux : Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides, Glutaraldehyde
- Phrases R : R34 - Provoque des brûlures  
R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau  
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion  
R10 - Inflammable
- Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants  
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation  
S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant)  
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste  
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage  
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2 (N° REACH) 01-2119945987-15	15 - 30	Xn; R21/22 C; R34 N; R50
Chlorure de Didécylidiméthylammonium	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6 (N° REACH) 01-2119945987-15	5 - 15	Xn; R22 C; R34 N; R50
2-propanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 15	F; R11 Xi; R36 R67

# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Glutaraldehyde	(n° CAS) 111-30-8 (Numéro CE) 203-856-5 (Numéro index) 605-022-00-X (N° REACH) 01-2119455549-26	5 - 15	T; R23/25 R42 C; R34 R43 N; R50
Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2 (N° REACH) 01-2119945987-15	15 - 30	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400
Chlorure de Didécylidiméthylammonium	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6 (N° REACH) 01-2119945987-15	5 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
2-propanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Glutaraldehyde	(n° CAS) 111-30-8 (Numéro CE) 203-856-5 (Numéro index) 605-022-00-X (N° REACH) 01-2119455549-26	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Inflammable.
- Réactivité : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

2-propanol (67-63-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	983 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	400 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	1000 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	200 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	DFG,Y
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	999 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	400 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1250 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	500 ppm
Glutaraldehyde (111-30-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	20 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	0.2 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	0.21 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	0.05 ppm
Belgique	Classification additionnelle	M
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m <sup>3</sup> )	0.2 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	0.05 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	AGS,Sah,Y
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0.2 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	0.05 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0.2 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	0.05 ppm
Royaume Uni	Remarque (WEL)	Sen

### 8.2. Contrôles de l'exposition

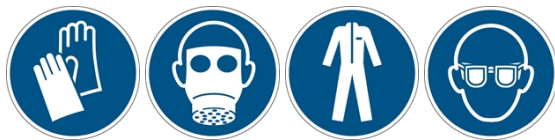
Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection des mains	: Gants.
Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
Protection de la peau et du corps	: Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.
Protection des voies respiratoires	: Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.



Contrôle de l'exposition du consommateur : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Vert(e).
Odeur	: Aldéhyde.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ca. 2.5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: - 10 °C
Point d'ébullition	: 93 °C
Point d'éclair	: 44 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ca. 1.02 kg/l
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec : Acides forts. Agents oxydants forts.

# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Irritation	: Non classé pH: ca. 2.5
Corrosivité	: Provoque des brûlures. pH: ca. 2.5
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Corrosif pour les yeux et la peau.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Présente un très grave danger pour l'eau. (WGK 3).

Pediline Pro	
CL50 poisson 1	1-10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1-10 mg/l
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)	
CL50 autres organismes aquatiques 1	0.03 mg/l Algae

### 12.2. Persistance et dégradabilité

2-propanol (67-63-0)	
Biodégradation	95 %

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1760
N° ONU (IMDG)	: 1760
N° ONU (IATA)	: 1760
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: 1760

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable

# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (ADR)	: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Alkyldimethylbenzylammoniumchloride, Glutaraldehyde), 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG)	: UN 1760, 8, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
----------------------------------------------	-----



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
----------------------------------------------	-----

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---------------------------------------------	------------------

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
---------------------------------------------	-----

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

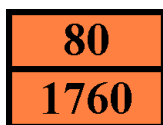
Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison., Pas de flammes nues. Ne pas fumer., Tenir le public éloigné de la zone dangereuse., PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.
------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C9
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Danger n° (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: E
--------------------------------------------------	-----

# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### - Transport maritime

N° GSMU : 154

### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Présente un très grave danger pour l'eau. (WGK 3).

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 4.)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Is not subject of the 12. BImSchV (Hazardous Incident Ordinance)

Other information, restrictions and prohibition regulations : BAUA: N-37329, PT3

##### Danemark

Class for fire hazard : Classe II-1

Store unit : 5 litre

Classification remarks : R10 <H302;H314;H317;H332;H334;H226;H400>; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Recommendations Danish Regulation : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product  
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2	Indications complémentaires	Modifié	
8	Indications complémentaires	Ajouté	
14.1	Indications complémentaires	Ajouté	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2



# Pediline Pro

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*